



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 15 mars 2017

Mise en œuvre des premières mesures d'attractivité de la garde nationale

La garde nationale compte à ce jour 65 700 volontaires, dont 6 000 sont mobilisés quotidiennement aux côtés des unités d'active des armées et des forces de sécurité intérieure. L'objectif du gouvernement est de porter cet effort à 85 000 femmes et hommes dont plus de 9 000 seront engagés quotidiennement pour notre sécurité d'ici fin 2018.

Pour atteindre ces objectifs, le Président de la République a décidé la mise en œuvre de mesures d'attractivité destinées à encourager l'engagement de la jeunesse dans la garde nationale, fidéliser les réservistes et inciter les employeurs à l'engagement de leurs salariés.

Le décret concernant la mise en œuvre de trois de ces mesures est publié aujourd'hui au Journal officiel. Il instaure :

- **une prime de fidélité** de 250 € versée annuellement à tout réserviste renouvelant son contrat initial d'engagement pour un contrat de 3 ans minimum et effectuant au moins 37 jours d'activité de réserve par an ;
- **une allocation d'études spécifique** mensuelle de 100€ versée aux étudiants de moins de 25 ans qui ont signé un contrat d'engagement initial de 5 ans dans la garde nationale et qui effectuent plus de 37 jours d'activité par an dans la réserve ;
- **une participation au financement du permis de conduire B** à hauteur de 1 000 € versée à tout jeune de moins de 25 ans ayant effectué au moins 50 jours d'activité de réserve dans la garde nationale et étant à plus de deux ans du terme de son contrat.

L'instruction fiscale relative à la réduction d'impôt pour les entreprises facilitant l'engagement de leurs salariés dans la réserve est entrée en vigueur le 8 février 2017.

L'objectif de ces mesures est de contribuer à entretenir l'élan des Français et leur intérêt pour cette forme d'engagement citoyen.

Contacts presse

Cabinet du ministre de la Défense
Les conseillers
pour la communication et la presse
Tél : 01 42 19 41 80
com.cabinet@defense.gouv.fr

Secrétariat général de la Garde nationale
Bureau communication
Tél : 01 86 69 00 98
contact@garde-nationale.gouv.fr

Cabinet du ministre de l'Intérieur
Les conseillers
pour la communication et la presse
Tél : 01 49 27 38 53
sec1pressecab@interieur.gouv.fr